

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement :	13/02/2024	Montant des droits payés :	25 €
Référence d'enregistrement :	2024C9999514038	Mode de paiement :	CB
Déclaration reçue par :	Service National de l'Enregistrement 3 place du Champ de Foire 42300 Roanne		

*Cession de droits entre Celine Valerie KLINGER et SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE SAS ANIDZO (948357314)
déclarée par Céline TAOUTAOU*

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE SAS ANIDZO (948357314)
8 ROUTE DE BOULOGNE
BAZORDAN (65)

III - Cédant

Celine Valerie KLINGER Né(e) le 06/09/1992 à COLMAR (68)
8 ROUTE DE BOULOGNE
BAZORDAN (65)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 948357314
Code activité : 9609Z
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE SAS ANIDZO
Adresse : 8 ROUTE DE BOULOGNE
BAZORDAN (65)

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 26/01/2024	
Prix : 15 000,00 €	
Nombre de parts cédées : 50	Nombre total de parts : 100
Numéro des parts cédées : 1 A 50	

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : KEGAMA FINANCIERE
 SIREN : 981892854
 Adresse : 2 ALLEE HENRI IV 31800 SAINT GAUDENS
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 26/01/2024
 Valeur ou prix d'acquisition : 15 000,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	15 000,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	15 000,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		15,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.